

Vous demandez des informations et conseils (*important pour vous orienter : contactez-nous*)

Phase 1 : Vous vous inscrivez sur France VAE. Pour un soutien méthodologique, vous choisissez votre Architecte de Parcours (AAP)(Conseillé mais non obligatoire).

Phase 2 : Lors d'un premier entretien, ensemble, nous examinons le référentiel de compétences du diplôme et effectuons un diagnostic de faisabilité
(Synthèse des activités et expériences en lien avec la certification visée)

Phase 3 : Nous retranscrivons ce diagnostic, émettons un avis (que vous co-signez) ainsi qu'une Prescription Accompagnement Méthodologique (Nombre d'heures).

Phase 4 : Via notre espace professionnel, nous adressons ce dossier au certificateur en joignant copie d'une pièce d'identité ainsi que des justificatif(s) ouvrant accès à une équivalence ou dispense en lien avec la certification visée

Phase 5 : Recevable, vous rédigez votre dossier VAE (Livret 2). L'Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) vous accompagne pour la rédaction (6 mois environ, max 50 heures)

Irrecevable
La décision est notifiée.
Vous ne pouvez déposer qu'un dossier par an pour cette VAE.

Phase 6 : Vous êtes convoqué pour un entretien avec le jury de certification
Après étude de votre dossier, le jury en vérifie l'authenticité et le niveau de maîtrise des compétences requises et échange avec vous sur votre expérience et vos pratiques.

Résultat de l'entretien : 3 décisions possibles

Aucune validation

Validation partielle

Le jury assortit sa décision de préconisations pour la poursuite du parcours

Validation totale
Vous obtenez la certification

FINANCEMENT DE LA VAE :

France VAE prend en charge l'**ensemble des frais de parcours** pour les candidats passant par la plateforme vae.gouv.fr.

Aucune démarche administrative ne sera demandée au candidat pour obtenir ce financement.

C'est-à-dire :

- Les frais d'accompagnement
- Les frais administratifs et de Jury
- Les actions formation complémentaires de courte durée.